

1188

15 mai 1948.

Consulat général d'Ethiopie à Zurich:  
reprise des fonctions de l'ancien  
titulaire.

Département politique. Proposition du 11 mai 1948.

La légation impériale d'Ethiopie en France, par l'entremise de la légation de Suisse à Paris, a fait savoir au département politique que le gouvernement d'Ethiopie a décidé la réouverture d'un consulat général à Zurich. A cet effet, il a désigné comme titulaire M. Emile B ü h r l e , directeur de la société anonyme de machines-outils à Cerlikon, en faveur duquel il sollicite l'exequatur du Conseil fédéral.

M. Bührle a déjà assumé les mêmes fonctions de consul général honoraire de décembre 1934 à décembre 1936, époque à laquelle la souveraineté de l'Italie en Ethiopie fut reconnue par la Suisse.

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich, consulté à ce propos, a déclaré n'avoir pas d'objections à présenter au sujet de la nomination de M. Bührle.

Dans ces conditions, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e

d'accorder l'exequatur à M. Emile Bührle, nommé consul général honoraire d'Ethiopie à Zurich, avec juridiction sur toute la Suisse.

A tous les cantons.

A la Feuille fédérale.

A la Feuille officielle du commerce.

Extrait du procès-verbal (en trois exemplaires) au département politique, avec le brevet revêtu de la formule d'usage, pour la suite à donner, au département de l'économie publique et au département des finances et des douanes (direction générale des douanes) pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Oser*